

VIVRE

Santé

"Faciliter l'accès aux défibrillateurs cardiaques"

27 défibrillateurs installés à Monaco depuis 2005

Présidente de l'association RMC/BFM, Isabelle Weill travaille depuis 2008 à promouvoir la diffusion et l'implantation des défibrillateurs cardiaques dans les lieux publics et les entreprises en France. Objectif : sauver 4000 vies, soit 10% des 40 000 personnes qui meurent chaque année d'un accident cardiaque dans un espace public, sur leur lieu de travail ou à leur domicile. Par Régis de Closets.

M.H. : Depuis 2007, un décret permet à tout le monde d'utiliser des défibrillateurs cardiaques en cas d'urgence. Cette mesure a-t-elle eu une incidence sur la mortalité liée aux accidents cardiaques ?

Isabelle Weill : Certainement, même s'il est encore tôt pour le mesurer. Aujourd'hui, une personne frappée en pleine rue a moins de 3% de chances de s'en sortir alors que dans 70% des cas, des témoins sont présents. Un tel décret permet à chacun d'agir pour éviter le pire. Il est également essentiel d'inciter les entreprises à s'équiper massivement. L'objectif est de rendre à terme les défibrillateurs aussi courants que les extincteurs. Nous travaillons avec l'association à sensibiliser les entreprises sur cet enjeu. Et elles sont de plus en plus nombreuses à déployer ces

appareils, dans leurs bureaux comme dans leurs boutiques. À titre d'exemple, la SNCF a lancé un programme d'implantation de défibrillateurs dans ses gares et dans les TGV Est. L'été dernier, les premiers appareils ont permis de sauver deux vies à Lille et Bordeaux...

M.H. : Vous visez également un déploiement sur les voies publiques ?

I.W. : Oui, car il faut installer des défibrillateurs partout où un accident peut se produire. Des entreprises spécialistes du mobilier urbain travaillent sur l'implantation de défibrillateurs dans des boîtes isothermes sur les trottoirs. Une quinzaine devraient être installés en région parisienne dans le cadre d'un projet pilote. On a également proposé à Orange de recycler ses cabines télé-

phoniques pour abriter des appareils...

M.H. : Comment peut-on localiser ces défibrillateurs ? Existe-t-il des applications mobiles qui permettent de savoir où sont les plus proches ?

I.W. : Des systèmes de géo localisation sur téléphone portable existent dans certains pays comme le Canada. En France, c'est plus compliqué. Les fabricants craignent de dévoiler leurs marchés aux concurrents. Mais Philips vient de franchir le pas. L'ensemble de ses défibrillateurs devraient être référencés d'ici quelques mois via une application pour portable...

M.H. : Comment le cadre ré-



glementaire peut-il soutenir l'équipement et l'emploi des défibrillateurs ?

I.W. : Equiper les lieux publics est une chose, mais il faut également sensibiliser les personnes à l'usage de ces appareils. Des formations sont organisées dans les entreprises qui s'équipent, mais le législateur a un rôle clé à jouer sur ce plan. Dès cette année, une formation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque sera intégrée dans le cadre des JAPD – les journées d'appel de préparation à la défense – qui concerne 800.000 jeunes en France chaque année. Et cette sensibilisation devrait également être au programme du Brevet des collèges pour toucher un public plus large encore. L'enjeu en vaut vraiment la chandelle!

MONACO EN POINTE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

■ Grâce à la mobilisation de médecins du CHPG (Centre hospitalier Princesse Grâce), réunis au sein de l'association de lutte contre la mort subite, la Principauté est depuis plusieurs années en pointe en matière de prévention des accidents cardiaques. Les premiers défibrillateurs ont été déployés sur la voie publique dès 2005, avant même que la loi autorise des personnes sans formation de secouriste à s'en servir. « Beaucoup de monde maîtrise les règles du secourisme à Monaco – que ce soit les personnels de sociétés comme la SBM ou les centaines de personnes formées chaque année par la Croix Rouge, explique le docteur Philippe Ricard, cardiologue au CHPG et président de l'association. On a pensé que

ça valait le coup d'installer des défibrillateurs avant même que la loi n'en élargisse l'accès. » Aujourd'hui les boîtiers se retrouvent dans la rue, à l'intérieur de galerie marchande ou d'immeubles comme dans des centres sportifs. Les 27 appareils existants vont d'ailleurs être renouvelés dans les prochaines semaines et les anciens modèles offerts dans le cadre d'opérations caritatives. L'association lancera également début avril une campagne de sensibilisation, avec spots et fascicules, pour mieux informer sur les gestes qui sauvent. « C'est fondamental, car ce ne sont pas les défibrillateurs qui sauvent les vies, mais les gens qui s'en servent », comme le rappelle le docteur Ricard.